

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB

du Mercredi 1^{er} MARS 2021 à 19H en vidéo-
conférence

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : P. Schmets, D. Van Bever, F. Vandenbenden, A.M. Habets , E. Davaux, D. Reterre. T. Biron.

Responsables cellules : D. Brozak, B. Valentin, C. Didembourg, M. Loppe.

Invités permanents : P. Carlier, R. Gruselin , P. Achten , M. Hourlay, P. Van Der Vorst.

Trésorerie.

P. Schmets informe sur la situation du personnel qui reste inchangée. L'impact des mesures prises (chômage technique, absence pour maladie) commence à se faire ressentir au niveau financier. Même remarque pour la réduction des prestations de M. Cloes suite à la mise en place d'une autre manière de travailler et de facturer. Le contrat de la personne mise à disposition par le CPAS s'est terminé le 28 février ; son remplacement n'est pas encore effectif faute de candidat potentiel répondant au profil demandé. En attendant, il est envisagé de faire appel à une firme de nettoyage pour réaliser des prestations minimales afin de maintenir les conditions d'hygiène dans le bâtiment.

Il insiste pour **le respect de la politique budgétaire prévue** et confirme ne pouvoir prendre en charge une dépense trop importante si celle-ci n'a pas été budgétisée. Cela concerne, en outre, une demande récente relayée du CA de VB pour l'organisation d'une manche du championnat de Belgique de beach.

Le contrat de leasing des véhicules venant à échéance en mai , une analyse financière est présentée pour le leasing de 2 véhicules utilitaires double cabine avec reprise de la camionnette Toyota incluse. Différentes questions sont posées sur l'affectation, la durée et le plafond kilométrique de chaque véhicule ainsi que sur les restrictions éventuelles pour l'utilisation à usage personnel de ces véhicules. P. Schmets va se renseigner sur les différentes possibilités et analyser la convention de mise à disposition d'un véhicule de société avant de revenir avec des propositions lors d'une prochaine réunion.

Les 2 offres retenues : Peugeot Partner et Opel Combo .

<u>Résultat du vote</u> 8 OUI pour le contrat remis par Peugeot Partner.

Prolongation de l'aide Covid (500 €) attribuée aux 3 clubs de Ligue pour les frais de tests après présentation de factures pour les mois de Mars et avril.

Proposition d'un groupe de travail pour la répartition de l'aide financière reçue par la fédération suite à la crise Covid. Ce groupe serait composé de P. Schmets, T. Biron et D. Van Bever. Diverses réactions sur la composition de ce G.T. comme la demande d'élargir sa composition en invitant des personnes extérieures au CA ainsi que le fait que chaque AOC soit représentée. F. Vandembenden et R. Gruselin insistent particulièrement sur ces aspects.

Après discussion , le choix initial est maintenu vu qu'en finalité, ce sont les membres du CA qui prendront la décision finale : le G.T devant dégager quelques alternatives différentes faites au départ des souhaits et critères émis par toutes les personnes désireuses de donner leur avis.

P. Achten soulève la question de savoir si le volley germanophone est aussi concerné par cette aide. Une relecture de l'arrêté serait faite mais cela semble improbable qu'il en soit exclu vu l'affiliation de ces clubs à la FVWB.

Vote pour la composition du G.T. 7 OUI 1 abstention.
--

Au niveau de Fedinside, chaque administrateur aura un accès consultatif au programme afin de pouvoir accéder aux informations de leur club, entité et de toute la FVWB. Celui-ci sera aussi donné au responsable de la cellule technique.

Cellule technique.

D. Brozak fait rapport de la réunion avec l'Adeps au sujet des formations Basic et entraîneurs . Une échéance (22 mars) a été fixée pour la validation de la formation Basic- qui est incertaine- ainsi que des réunions avec le D.T et M. Cloes pour finaliser ces dossiers. Il fait aussi rapport des contacts avec ce dernier concernant son rôle et son travail futur au sein de la fédération dans les prochains mois. P. Schmets confirme qu'il n'y aura pas d'implication au niveau financier si la carte Basic est supprimée.

E. Davaux propose que, vu l'absence d'organisation des cours afin d'obtenir le niveau A, les personnes ayant réussi les CG3 de l'Adeps puissent obtenir avant la fin de cette année sportive une carte de coach A.

Pour le niveau A, mise en route du processus début mai en proposant des formations « adaptées » pour tenter de récupérer le temps perdu afin que les personnes concernées puissent être en ordre très rapidement. Pour cette formation, pas de nombre limite et pas de délai de temps pour présenter les candidats.

Faisant suite aux interrogations de la précédente réunion sur la situation du Volley Academie de Dinant, il apparaît qu'il faille prendre la décision de ne plus continuer si,

comme les renseignements reçus le laissent sous-entendre, plusieurs jeunes quitteraient la structure à la fin de l'année scolaire. Un topo chiffré et précis sera présenté avant décision mais il est évident que si la Volley Academie devait se terminer, il faille amener des initiatives pour permettre aux jeunes présents de faire du volley et aussi de répondre à l'attente des parents par rapport au choix de l'établissement vu la possibilité de la pratique du volley dans le programme.

Concernant la demande de prolongation de dérogation des cartes de coachs actifs, le CA décide qu'il n'y aura pas de dérogation mais mise à disposition de Podcast.

T. BIRON propose d'être pro-actif et de faire une communication vers les coachs non-actifs actuellement pour les inciter à se mettre en ordre en poursuivant leur formation afin de réactiver leur carte de coach.

Suite à la demande d'E. Davaux concernant le recrutement du « Community Manager », le trésorier répond que cela n'a pas été budgétisé pour 2021, cet engagement est reporté à l'année prochaine. Toutefois, il est prévu de faire un échéancier à partir du 1^{er} septembre pour préparer le dossier.

Cellule Rencontre.

M. Loppe fait rapport de ses différents contacts avec l'autre aile de la fédération.

Il insiste sur le fait qu'il faille défendre au CA de VB la mise en place d'une structure complète pour la cellule des rencontres nationales ainsi que la présentation du règlement de compétition sous la forme de 2 colonnes.

Un annorama a été présenté avec un début des compétitions à mi-septembre ou fin septembre. A savoir que cette programmation dépend des compétitions européennes.

Concernant les séries incomplètes, pas de rééquilibrage mais un réajustement si le décalage est trop important. Pour les équipes « forfait », les séries seront composées dans la même configuration qu'à la date du 17 septembre 2020.

Concernant la double affiliation et l'homologation des salles, tout ce qui était prévu pour la saison 2020-2021 devrait être garanti et reporté à la prochaine saison.

Confirmation de l'annulation des finales nationales jeunes.

Quid au niveau francophone ? décision au prochain CA.

E. Davaux demande à ce que ces 3 points soient présentés et défendus par les administrateurs qui siègent à V.B lors du prochain CA.

- que les descendants soient les 2 derniers classés donc 11^{ème} et 12^{ème}. Si seulement 11 équipes dans la série, un seul descendant,

- que la Coupe de Belgique soit obligatoire pour le niveau Ligue et N1 mais facultative pour le niveau 3,

- que l'équilibre des séries soit retenu et appliqué pour tendre vers un nombre identique d'équipes, l'explication géographique pour ne rien bouger ne tenant pas la route.

Cellule Arbitrage.

C. Didembourg dit avoir participé à plusieurs réunions traitant du travail associatif. Il en ressort que cela sera très compliqué de l'appliquer à nos arbitres car il a été prévu pour d'autres catégories que les sportifs. Il reviendra vers le CA lorsqu'il aura plus de précisions.

La modification des règles de jeu qui pourrait être applicable en juillet 2022 demande des modifications dans le programme Volley Spike. Remise de prix pour cette adaptation sera demandée à la firme.

Plusieurs matchs amicaux entre des équipes de Ligue ont eu lieu ces derniers temps. Ces dernières furent arbitrées par des jeunes arbitres et ce avec succès vu les rapports positifs remis après ces matchs.

La vidéo pour la promotion de l'arbitrage est un succès et le choix d'acteurs, tant francophone que flamand dans cette vidéo doit être maintenu.

Cellule communication.

B. Valentin donne quelques explications sur l'installation du nouveau serveur et du wi-fi au sein du bâtiment de la fédération. Il vante la qualité du matériel et le professionnalisme de la firme qui a fait l'implantation de ce matériel et retient qu'avec ces changements, la fédération possède un outil de travail performant et à la pointe de la technologie.

T. Biron complète l'information et informe que la maquette du nouveau site devrait être opérationnelle fin de semaine.

F. Vandembenden déplore le non-respect des directives données par le CA lors de la communication faite sur la répartition de l'aide financière de la FWB à recevoir dans le cadre du Covid.

Informations Volley Belgium.

L'assemblée générale est prévue le 27 mai 2021 et procédera à la désignation du président et du directeur financier. E. Davaux demande d'établir un échéancier pour fin avril afin que les représentants de la FVWB se réunissent pour mettre en place la stratégie à adopter. Et de prévoir aussi, s'il y a lieu, à présenter des modifications pour les statuts et règlements.

Concernant le directeur financier, le candidat doit être présenté par la FVWB . A la question posée par P. Achten de savoir si un autre candidat pourrait être pressenti ; la réponse fut que cela n'est pas dans les intentions surtout que la collaboration s'est fortement améliorée depuis quelques mois suite au changement de stratégie et à des réunions fréquentes entre les représentants avant chaque CA de VB.

Invitation de C. Kriescher lors de prochain CA.

E. Davaux informe de la problématique des membres affiliés dans un club de V.V et désireux de s'inscrire dans un club de la FVWB et ce, afin d'éviter une réaffiliation automatique à V.V.

Le joueur doit rentrer sa « mise en liberté » entre le 1^{er} mars et le 10 avril auprès du secrétariat de V.V et faire parvenir pour le 10 mai une demande d'affiliation auprès de la FVWB. Le décret interdisant les indemnités de transfert, il faut informer nos clubs de la procédure et des délais . Le document sera adapté et mis sur le site et une communication sera faite vers tous les clubs.

Divers.

E. Davaux propose de faire une action de propagande au printemps, destinée aux jeunes et plus spécialement à la catégorie « cadets » car cette dernière est la plus porteuse pour le futur. Cela pourrait se faire via un clip-vidéo destiné aux clubs, TV locales, sites et réseaux sociaux. T. Biron et B. Valentin vont prospecter à ce sujet.

D. Van Bever montre son mécontentement sur la demande faite pour introduire séparément la modification des indemnités de formation alors qu'il avait été décidé lors du dernier CA que cela faisait partie de la modification des statuts. Il regrette aussi l'introduction de modifications de ROI introduits par 2 administrateurs sans être passé par le CA.

T. Biron termine ces remarques en contestant la validité de la lettre de présentation des modifications de statuts estimant qu'agir dans la précipitation et l'urgence ne devrait plus être une façon de fonctionner au sein de la FVWB.

Des précisions sont données par les personnes concernées par ces remarques.

L'organisation de l'AG est encore soulevée par différents administrateurs. Le président va se renseigner sur un éventuel report autorisé par les autorités supérieures et une décision définitive sera prise lors du prochain CA.

Fin de réunion à 22H30 .

A.M. HABETS

Secrétaire FVWB